

PARTICULIERS

TARIFS & CONDITIONS EN VIGUEUR

Applicables au 1^{er} janvier 2026.

Pour l'ensemble des tarifs bancaires,
merci de vous renseigner auprès de votre agence Banque de Tahiti
ou sur notre site internet : www.banque-tahiti.pf



2026



**Banque
de Tahiti**

Nous sommes là **POUR VOUS**

La Banque de Tahiti s'est engagée à vous aviser de toute évolution des produits et services liés à vos comptes. Cet engagement répond à notre souci de clarté vis-à-vis de nos clients, au service sur-mesure que nous souhaitons vous apporter. Outre les opérations décrites dans ce document, d'autres services sont disponibles. Renseignez-vous auprès de votre conseiller ou rendez-vous sur www.banque-tahiti.pf

SOMMAIRE

PAGE

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS	4
AUTRES TARIFS	4
OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DES COMPTES	5
Ouverture, Transformation, Clôture	5
Relevé de compte	5
Tenue de compte	5
Service en agence	5
Achat et vente de billets	6
BANQUE À DISTANCE	6
VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT	6
Cartes	6
Virements	8
Prélèvements	10
Chèques	10
Portefeuille libre export	10
Portefeuille libre import	11
OFFRES GROUPÉES DE SERVICES	11
Offre Jeune Taurea'	11
Tiare Solidarité	11
Services Bancaires de Base (SBB)	12
IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	12
Commission d'intervention	12
Opérations particulières	12
Incidents de paiement	13
DÉCOUVERTS ET CRÉDITS	13
Découvert	13
Crédits à la consommation ou prêts personnels	13
Crédits immobiliers	13
Prestations diverses	14
Services annexes	14
ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS	14
Epargne bancaire	14
Placements financiers	14
Droits de garde	15
ASSURANCE ET PRÉVOYANCE	15
SERVICES ET FRAIS DIVERS	15
Change	15
Règlement d'un compte de succession	15
Récupération des frais de télécopie - expédition	16
Envois divers par prestataire extérieur	16
Frais de recherche de documents	16
Frais de recherches et photocopies	16
Tiare mobilité	16
DATE DE VALEUR APPLIQUÉE AU COMPTE	16
RÉSOUTRE UN LITIGE	17
GLOSSAIRE	18

Tarifs exprimés en francs pacifique (F CFP).

TVA en vigueur de 13% lorsque les opérations et services y sont soumis et de 16% pour les opérations de vente de marchandises.

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS	F CFP TTC
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) - Abonnement TIARE PHONE (Hors coût de votre opérateur)	GRATUIT
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) - Abonnement site Internet TIARE NET (Hors coût du fournisseur d'accès à Internet)	
Tiare Net 1	GRATUIT
Tiare Net 1+ (par mois)	GRATUIT
Tiare Net 2 (par mois)	360 Soit 4 320 F CFP / an

Forfait Tiare Net 1 comprend la possibilité de consulter la synthèse des comptes, Usagers, Historique des comptes, Recherche d'opérations, Historique de l'encours, Solde disponible, Impression RIB, Virement compte Banque de Tahiti à compte Banque de Tahiti d'une même personne, e-relevé.

Forfait Tiare Net 2 comprend le forfait 1 et la possibilité d'effectuer les opérations suivantes - Ordre de virement : Virement compte Banque de Tahiti d'une personne à compte Banque de Tahiti d'un tiers, Virement FCFP (en Polynésie française), Virement FCFP / EURO (Hors Polynésie française), Ajout de destinataire (RIB), Virement multi-bénéficiaires, e-relevé et Virement international ou Transfert (Hors Polynésie française).*

Forfait Tiare Net 1+ comprend le forfait 1 et la possibilité d'effectuer les opérations suivantes - Ordre de virement : Virement compte Banque de Tahiti d'une personne à compte Banque de Tahiti d'un tiers, Virement FCFP, Ajout de destinataire (RIB), e-relevé.

**Les virements et transferts à l'international entraînent des frais libellés en page 8 dans la rubrique Transfert de fonds/ Virement International*

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement international) – CARTE BLEUE VISA CLASSIC	
Cotisation carte (à débit immédiat) - Cotisation annuelle	5 813
Cotisation carte (à débit différé) - Cotisation annuelle	5 446
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - CARTE PRIVATIVE TIARE	
Cotisation carte TIARE (de paiement à autorisation systématique) - Cotisation annuelle	3 604
Retrait d'espèces (cas de retrait dans la zone Polynésie française à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale ou privative)	121
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)	
Émission d'un virement SEPA occasionnel (par Internet Tiare Net), annulation et modification (y compris sur un virement créé initialement en agence) vers la France métropolitaine et la communauté d'outre mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna)	GRATUIT
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)	
Émission de tout virement SEPA occasionnel (manuel en agence)	0,265%
Avec minimum	1 927
Avec maximum	18 730
Frais de télétransmission	3 844
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	GRATUIT
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	GRATUIT
COMMISSION D'INTERVENTION : somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier	955 F CFP par opération 9 547 F CFP maximum par mois
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement - Tiare Tranquillité (formule individuelle des Particuliers) - Cotisation annuelle	2 700
Tenue de compte (par mois)	317 soit 3 804 F CFP / an

AUTRES TARIFS	F CFP TTC
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur (Vol ou Perte - pour chèque émis) - par opération	2 958
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision comprenant notamment :	
Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	
Frais de rejet par chèque impayé	
Frais de mise en interdit	
Frais de lettre d'injonction	
Frais de recommandé	
Frais de déclaration	
*Le chèque pouvant être présenté au paiement plusieurs fois dans les 30 jours qui suivent le premier rejet	
Chèque inférieur ou égal à 5 967 F CFP (par opération)	3 575 F CFP
Chèque supérieur à 5 967 F CFP (par opération)	5 965 F CFP
Frais d'émission d'un chèque de banque sur place (par opération)	2 363 F CFP

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision lorsque le montant de l'opération est < ou égal à 2 386 F CFP	Montant de l'opération
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision lorsque le montant de l'opération est > à 2 386 F CFP (par opération)	2 386 F CFP
Frais par saisie administrative à tiers détenteur (par opération)	15 715 F CFP
Frais par saisie-attribution (saisie arrêt - par opération)	15 715 F CFP
Frais pour opposition administrative (par opération)	15 715 F CFP
Frais pour saisie pénale (par opération)	15 715 F CFP
VIREMENT EN F CFP	
Frais par virement occasionnel vers un autre établissement bancaire de la place en F CFP (ordre initié en agence) - par opération	431 F CFP
Frais par virement occasionnel vers un autre établissement bancaire de la place en F CFP (ordre passé par internet Tiare Net)	GRATUIT
OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DES COMPTES	F CFP TTC
OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE	
Ouverture de compte ordinaire	GRATUIT
Ouverture de compte sur livret	GRATUIT
Frais de clôture de compte	GRATUIT
Transfert de compte dans une autre agence Banque de Tahiti	GRATUIT
Ouverture de compte à terme en F CFP	GRATUIT
Ouverture de compte à terme en devises	GRATUIT
RELEVÉ DE COMPTE	
Délivrance d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB, IBAN)	GRATUIT
Relevé édité sur distributeur automatique	GRATUIT
Relevé de compte mensuel	GRATUIT
Relevé journalier (par mois)	3 917 Soit 47 004 F CFP / an
Relevé hebdomadaire (par mois)	3 164 Soit 37 968 F CFP / an
Relevé bi-mensuel (par mois)	2 864 Soit 34 368 F CFP / an
Relevé décadaire à l'arrêté (par mois)	2 864 Soit 34 368 F CFP / an
Relevés de compte par fax ou tout autre moyen destination étranger (maxi 3 pages)	9 030
Relevés de compte nécessitant recherche aux archives (par mois recherché)	Voir la rubrique FRAIS DE RECHERCHES DE DOCUMENTS ET PHOTOCOPIES
Commission d'édition de relevé ou d'extrait de compte en agence (avec ou sans photocopie)	3 752
Relevé journalier par SWIFT (par mois)	6 672
Frais pour suivi client en agence Gestion Privée (par trimestre)	4 500
TENUE DE COMPTE	
Tenue de compte (par mois)	317 Soit 3 804 F CFP / an
Tenue de compte en devises (par trimestre)	2 411 Soit 9 644 F CFP / an
Compte inactif (par an)	3 580
SERVICE EN AGENCE	
Versement d'espèces au guichet ou dans l'espace libre service	GRATUIT
Remise de chèque(s) au guichet ou dans l'espace libre service	GRATUIT
Commission pour autorisation de dépassement sur opération guichet	2 510
Délivrance carte tempo - agences nouveau concept*	734
Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque ni carte (dans l'agence qui tient le compte). Commande d'espèces à réaliser 48h à l'avance - agences nouveau concept*	GRATUIT
Commission de retrait d'espèces avec chéquier dans l'agence qui tient le compte - agences ancien concept**	GRATUIT
Commission de retrait d'espèces en agence avec ou sans émission de chèque hors agence de domiciliation - agences ancien concept**	856

Commission de retrait d'espèces sur compte sur livret sans compte à vue dans l'agence qui tient le compte - agences ancien concept**	GRATUIT
Commission de retrait d'espèces sur compte sur livret sans compte à vue hors agence de domiciliation - agences ancien concept**	320

* Les agences nouveau concept sont les agences Jean Breaud, Fare Ute, Fare Tony, Pirae, Mahina, Taravao, Papara, Punaauia, Faa'a, Moorea et Bora Bora

** Les agences ancien concept sont les agences Gauguin, Rangiroa, Raiatea, Taha'a et Huahine

ACHAT ET VENTE DE BILLET

BILLETS DE BANQUE

Vente d'Euros à des clients sur Compte en F CFP ou Euros	GRATUIT
Achat d'Euros à des clients sur Compte en F CFP ou Euros	1,00% du montant acheté
Frais de manipulation achat et vente toutes devises	848
Vente de devises à des clients sur Compte en Devises	2,00%
Minimum	1 891
Commission d'annulation commande de billets (devises et F CFP) au-delà de 48h	3 042
Commission F CFP - devise non retirée au bout de 72h	0,50%
Minimum	6 064

BANQUE À DISTANCE (Internet, Téléphone fixe, Téléphone mobile, SMS, etc...)

F CFP TTC

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) - Abonnement TIARE PHONE (Hors coût de votre opérateur)	GRATUIT
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) - Abonnement site Internet TIARE NET (Hors coût du fournisseur d'accès à Internet)	
Tiare Net 1	GRATUIT
Tiare Net 1+ (par mois)	GRATUIT
Tiare Net 2 (par mois)	360 Soit 4 320 F CFP / an

Forfait Tiare Net 1 comprend la possibilité de consulter la synthèse des comptes, Usagers, Historique des comptes, Recherche d'opérations, Historique de l'encours, Solde disponible, Impression RIB, Virement compte Banque de Tahiti à compte Banque de Tahiti d'une même personne, e-relevé.

Forfait Tiare Net 1+ comprend le forfait 1 et la possibilité d'effectuer les opérations suivantes - Ordre de virement : Virement compte Banque de Tahiti d'une personne à compte Banque de Tahiti d'un tiers, Virement FCFP, Ajout de destinataire (RIB), e-relevé.

Forfait Tiare Net 2 comprend le forfait 1 et la possibilité d'effectuer les opérations suivantes - Ordre de virement : Virement compte Banque de Tahiti d'une personne à compte Banque de Tahiti d'un tiers, Virement FCFP (en Polynésie française), Virement FCFP / EURO (Hors Polynésie française), Ajout de destinataire (RIB), Virement multi-bénéficiaires, e-relevé et Virement international ou Transfert (Hors Polynésie française)*.

*Les virements et transferts à l'international entraînent des frais libellés en page 8 dans la rubrique Transfert de fonds/ Virement International

Vente d'un Digipass	8 738
Ré-édition des codes d'accès Internet	2 074

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

F CFP TTC

CARTES

COTISATIONS ANNUELLES

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - CARTE VISA CLASSIC A AUTORISATION SYSTEMATIQUE	
Cotisation carte - Cotisation annuelle	7 369
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement international) - CARTE BLEUE VISA CLASSIC	
Cotisation carte (à débit immédiat) - Cotisation annuelle	5 813
Cotisation carte (à débit différé) - Cotisation annuelle	5 446
Cotisation annuelle à partir de la 2 ^{ème} carte VISA CLASSIC sur même compte, même type de carte et même type de débit	50% de la cotisation annuelle de la 1 ^{ère} Carte VISA CLASSIC
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement international) - CARTE VISA PREMIER	
Cotisation carte (à débit immédiat) - Cotisation annuelle	22 557
Cotisation carte (à débit différé) - Cotisation annuelle	22 328
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement international) - CARTE VISA INFINITE	
Cotisation carte (à débit différé) - Cotisation annuelle	55 843

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - CARTE PRIVATIVE TIARE	
Cotisation carte Tiare Classique - Cotisation annuelle	3 604
Cotisation annuelle à partir de la 2 ^{ème} carte TIARE sur le même compte et même type de carte	50% de la cotisation annuelle de la 1 ^{ère} Carte TIARE
RELÈVEMENT DU PLAFOND EN PAIEMENT	
Relèvement du plafond en paiement VISA CLASSIC A AUTORISATION SYSTEMATIQUE jusqu'à 5 028 Euros ou 600 000 F CFP	8 037
Relèvement du plafond en paiement VISA CLASSIC A AUTORISATION SYSTEMATIQUE jusqu'à 7 550 Euros ou 900 955 F CFP	16 074
* VISA CLASSIC jusqu'à 5 028 Euros	7 801
* VISA CLASSIC jusqu'à 7 550 Euros	15 750
Relèvement du plafond en Paiement carte VISA PREMIER au-delà de 8 000 Euros	21 046
Relèvement du plafond en Paiement carte VISA INIFINITE au-delà de 20 000 Euros	GRATUIT
OPÉRATION SUR CARTE VISA	
Résiliation du contrat CARTE VISA	3 507
Reconfection ou réinitialisation carte Visa (suite opposition ou 3 codes faux chez le commerçant hors nouvelle cotisation annuelle)	3 507
Demande de code secret CARTE VISA (au format papier)	3 812
Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets (cas d'un retrait à un distributeur automatique de la banque)	GRATUIT
Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets (cas d'un retrait à un distributeur d'une banque confrère en Polynésie Française)	121
Paiement par carte en Polynésie française et zone euro	GRATUIT
Retrait et/ou Paiement par carte dans un pays non membre de l'union européenne (par opération) - Commission variable	2,80%
Maximum pour les paiements par carte en devises (hors EURO) dans un pays non membre de l'union européenne (par opération)	842
Retrait au distributeur automatique de billets en devises (hors EURO) dans un pays non membre de l'union européenne (par opération) - Commission fixe en sus de la commission variable	842
Retrait GUICHET dans le monde hors Polynésie française (par opération) - Commission fixe en sus de la commission variable	842
OPÉRATION SUR CARTE TIARE	
Résiliation du contrat carte Tiare	2 103
Demande de code secret (au format papier)	740
Reconfection carte Tiare	2 214
AUTRES SERVICES SUR CARTE	
Frais de réexpédition CARTE VISA OU TIARE en lettre recommandée avec Accusé de réception	
Polynésie française	1 774
Hors Polynésie française	2 204
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque en cas de perte, vol, fraude	GRATUIT
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque en cas d'utilisation abusive par le client rendant le compte débiteur	8 507
Frais de recherches de documents sur paiement contesté (par transaction si demande non fondée)	9 321
Frais de visionnage de comptage dépôt d'espèces client (si demande non fondée)	9 000
Frais pour restitution de la carte après une capture dans un distributeur Banque de Tahiti en Polynésie française	1 500
Frais pour restitution de la carte après une capture dans un distributeur confrère en Polynésie française	2 994
Frais pour restitution de la carte après une capture dans un distributeur hors de la Polynésie française	5 991
Commission d'extraction de carte et/ou code en urgence	5 173
VIREMENTS	
VIREMENT SEPA - Virement vers la France métropolitaine et la communauté d'outre mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna)	

VIREMENTS SEPA OCCASIONNELS	
Émission de tout virement SEPA occasionnel (manuel en agence)	0,265%
Avec minimum	1 927
Avec maximum	18 730
Frais de télétransmission	3 844
Émission de tout virement SEPA occasionnel (par Internet Tiare Net)	GRATUIT
Frais par virement occasionnel incomplet, sur ordre national	636
Modification ou Annulation de l'émission d'un virement SEPA occasionnel par internet Tiare Net (y compris sur un virement créé initialement en agence) et Manuel en agence	GRATUIT
VIREMENTS SEPA PERMANENTS	
Frais de mise en place d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent) par internet Tiare Net - prélevé au 1^{er} transfert	GRATUIT
Frais de mise en place d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent) manuel en agence - Frais de mise en place prélevé au 1^{er} transfert	3 213
Frais sur virement SEPA permanent - Frais de gestion annuelle (uniquement sur les transferts et virements supérieurs à 1 an)	GRATUIT
Virement (cas d'un virement SEPA permanent)	0,265%
Émission de tout virement SEPA Permanent (manuel en agence)	
Avec minimum	1 927
Avec maximum	18 730
Frais de télétransmission	3 844
Virement (cas d'un virement SEPA permanent)	GRATUIT
Émission de tout virement SEPA Permanent (par Internet Tiare Net)	
Modification ou Annulation de l'émission d'un virement SEPA permanent par internet Tiare Net (y compris sur un virement créé initialement en agence) et Manuel en agence	GRATUIT
DIVERS	
Commission d'annulation sur une opération compensée à tort (par opération annulée)	3 914
Frais de recherches de documents / relance suite aux opérations de transfert	Voir la rubrique FRAIS DE RECHERCHES DE DOCUMENTS ET PHOTOCOPIES
Révocation de l'émission d'un virement SEPA (par opération)	310
Frais de rejet d'un virement SEPA (occasionnel ou permanent) pour défaut de provision	
Si <20 EUR - 2 386 F CFP	500
Si >20EUR - 2 386 F CFP	2 386
VIREMENTS LOCAUX EN XPF	
VIREMENTS LOCAUX OCCASIONNELS	
VIREMENTS VERS UN COMPTE BANQUE DE TAHITI	
Frais par virement occasionnel entre comptes Banque de Tahiti (manuel en agence)	GRATUIT
Frais par virement occasionnel entre comptes Banque de Tahiti (Tiare Net)	GRATUIT
VIREMENTS VERS UN AUTRE ÉTABLISSEMENT BANCAIRE LOCAL	
Frais par virement occasionnel vers un autre établissement bancaire sur place en F CFP (ordre initié en agence)	431
Frais par virement occasionnel vers un autre établissement bancaire local sur place en F CFP (ordre passé par TIARE NET)	GRATUIT
VIREMENTS LOCAUX PERMANENTS	
VIREMENTS PERMANENTS EN AGENCE	
Frais de mise en place d'un virement permanent	3 103
Frais par virement permanent à date anniversaire prélevé 1 fois par an (virements dont la durée est supérieure à 1 an) en agence	3 150
Modification virement permanent en agence	GRATUIT
Annulation du dossier pour virement permanent en agence	GRATUIT
VIREMENTS PERMANENTS PAR TIARE NET	
Création du dossier pour virement permanent par TIARE NET	GRATUIT
Modification du dossier pour virement permanent par TIARE NET (y compris sur un virement créé initialement en agence)	GRATUIT

Annulation du dossier pour virement permanent par TIARE NET (y compris sur un virement créé initialement en agence)	GRATUIT
Frais de gestion annuelle (par TIARE NET) des virements permanents BT/BT	2 437
Frais de gestion annuelle (par TIARE NET) des virements permanents locaux (confrères)	2 437
VIREMENT MULTI BÉNÉFICIAIRES	
Frais sur virement multi bénéficiaires (sur place et par lot de 50)	3 654
Frais sur virement multi bénéficiaires BT vers confrères - par ligne	542
Erreur sur bordereau virement multi bénéficiaires par ligne	771
Révocation d'opération de virements (par opération)	310
MANDAT POSTAL	
Mandat postal (par opération) <i>Info : Pour tout retrait par mandat postal, une tarification est appliquée selon les tarifs mentionnés par l'OPT</i>	370
Commission de traitement de mandat postal reçu	483
DIVERS	
Frais par virement occasionnel incomplet, sur ordre local	666
Frais de non-exécution de virement occasionnel ou permanent pour défaut de provision lorsque le montant de l'opération est < à 2386 F CFP	500
Frais de non-exécution de virement occasionnel ou permanent pour défaut de provision lorsque le montant de l'opération est > à 2386 F CFP	2 386
Commission d'annulation sur une opération compensée à tort (par opération annulée)	3 914
TRANSFERT DE FONDSD/ VIREMENT INTERNATIONAL	
OPÉRATION INITIÉE LOCALEMENT	
Émission d'un virement non SEPA - Commission de transfert et virement en devises hors zone SEPA (virement occasionnel ou permanent)	0,265%
Minimum de facturation	1 942
Maximum de facturation	18 875
Émission d'un chèque de banque non négociable à l'étranger	2 260
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur (vol ou perte - sur chèque non négociable à l'étranger)	2 754
Frais d'annulation de chèque non négociable à l'étranger	1 567
Emission d'un virement non SEPA - Commission de transfert et virement permanent en devises hors zone SEPA	
Frais de mise en place prélevé à la 1 ^{ère} émission	3 411
Frais à date anniversaire-prélevé une fois par an (uniquement sur le transfert et sur l'émission de virement non SEPA supérieur à 1 an)	3 411
Annulation d'un transfert ou d'un virement non SEPA permanent en devises	1 581
Modification d'un transfert ou d'un virement non SEPA permanent en devises	2 098
Frais de port	1 359
Frais de « SWIFT » toutes destinations	3 679
Frais par virement occasionnel incomplet, sur ordre international	636
Commission sur anomalie d'opération à l'international	3 685
Forfait « Frais OUR » toutes banques étrangères	2 031
OPÉRATION REÇUE DES CORRESPONDANTS	
Rapatriements, (transferts reçus et tirages) (Euros/F CFP)	
Bénéficiaire client Banque de Tahiti	747
Bénéficiaire client d'un confrère	0,25%
Minimum de facturation	2 892
Maximum de facturation	14 455
Rapatriements, (transferts reçus et tirages) (en devises)	
Bénéficiaire client Banque de Tahiti en F CFP ou dans la devise	747
Bénéficiaire client d'un confrère	0,25%
Minimum de facturation	2 892
Frais d'opposition chèque(s) en euro ou en devises par l'émetteur : frais ouverture de dossier	2 754
Tirages en devises payables dans une banque de la place (présentation hors compensation) :	
Commission (perçue si > 600 F CFP)	0,25%

Révocation d'opération de virements (par opération)	310
Table des marchés	
Commission d'ouverture de dossier de change à terme flexible	6 389
Modification échéance opération à terme	3 321
PRÉLÈVEMENTS	
PRÉLÈVEMENT SEPA	
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	GRATUIT
Frais de gestion annuelle d'un prélèvement	1 788
Maximum de facturation	3 578
Retrait du consentement sur une autorisation donnée	3 125
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	GRATUIT
Opposition du paiement d'un prélèvement SEPA	GRATUIT
Frais de recherche de documents et de preuve (contestation d'une opération non autorisée qui s'avère injustifiée)	GRATUIT
Remboursement après débit suite contestation pour opération non autorisée	GRATUIT
Restriction sur paiement d'un prélèvement SEPA (montant et/ou périodicité)	2 155
Autorisation limitée au paiement d'un prélèvement SEPA initié par un ou plusieurs créanciers donnés (liste blanche)	2 155
Blocage de paiement d'un prélèvement SEPA	2 155
Blocage de paiement d'un prélèvement SEPA initié par un ou plusieurs créanciers désignés	2 155
PAIEMENT LOCAL	
Frais par paiement d'un prélèvement - Toute domiciliation de quittance pour constitution du dossier (annuel)	GRATUIT
Annulation	GRATUIT
Modification sur prélèvement	GRATUIT
Frais de gestion annuelle d'un prélèvement	1 495
Maximum de facturation	2 991
Révocation d'opération de prélèvement (par opération)	306
CHÈQUES	
Délivrance du chéquier	GRATUIT
Frais d'envoi de chéquier en recommandé :	
* Polynésie française	1 758
* Hors Polynésie française	2 216
Frais d'émission d'un chèque de banque sur place	2 363
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur (vol ou perte - pour chèque émis) - par opération	2 958
Services divers :	
Frais pour remise de chèque(s) erronée (par remise)	339
Certificat de chèque - chèques certifiés	3 315
Frais de destruction de chéquier (par chéquier)	3 911
PORTFEUILLE LIBRE EXPORT (Commission prélevée par la Banque payante)	
ESCOMPTE DE CHÈQUE EN EURO / F CFP/ DEVICES	
Paiement d'un chèque - escompte de chèques en EURO / F CFP - Commission	1,00%
Minimum de facturation	3 767
+ frais de port	1 359
Paiement d'un chèque - escompte de chèques en devises :	1,00%
Minimum de facturation (par remise)	3 767
+ frais de port	1 359
PAIEMENT D'UN CHÈQUE - ENCAISSEMENT DE CHÈQUE	
Commission de paiement d'un chèque hors Polynésie française - Encaissement par chèque hors Polynésie française (en devises, F CFP ou euros)	2 487
Frais de port (par destination)	1 359
PORTEFEUILLE LIBRE IMPORT	
EFFETS A L'ACCEPTATION AVEC OU SANS RETOUR	

Paiement d'un chèque - chèques encaissés par une banque hors du territoire en Euro ou en F CFP	0,25%
Minimum de facturation	2 259
* Frais de port	1 359
* Frais de " SWIFT " toutes destinations	3 679
EFFETS A L'ENCAISSEMENT	
Commission d'encaissement	0,25%
Minimum de facturation	3 467
Commission de transfert (même conditions que transfert de devises hors Métropole)	0,25%
* Frais de port	1 359
* Avis du cédant	2 487
OFFRES GROUPÉES DE SERVICES	F CFP TTC
OFFRE JEUNE TAUREA'	
COTISATION À UNE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES TAUREA' KID	GRATUIT
COTISATION À UNE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES TAUREA' ADO, MENSUELLE	300
COTISATION À UNE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES TAUREA' NUI, MENSUELLE	400
OFFRES JEUNES - Valables pour toutes souscriptions à compter du 1^{er} janvier 2025	
COTISATION À L'OFFRE JEUNE TAMA - DE 0 À 18 ANS	GRATUIT
COTISATION À L'OFFRE JEUNE TAUREA' - DE 7 À 18 ANS, MENSUELLE	350
COTISATION À L'OFFRE JEUNE TAUREA' NUI - DE 16 À 25 ANS, MENSUELLE	650
TIARE SOLIDARITÉ (OCF ou Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière)	
L' offre groupée comprend :	120
La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement VISA CLASSIC à autorisation systématique)	
Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte	
Quatre virements mensuels, dont au moins un virement permanent ainsi que des prélèvements en nombre illimité (virements et prélèvements locaux ou avec la France métropolitaine et la communauté d'outre mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna)	
Deux chèques de banque par mois	
Un moyen de consultation du compte à distance ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement Tiare Net Forfait 1	
La fourniture de relevés d'identités bancaires	
Le plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévu à l'article R. 312-4-2 du Code monétaire et financier	
Un changement d'adresse une fois par an	
Clients éligibles à l'offre clientèle fragile (ou offre d'accompagnement de la clientèle en situation de fragilité financière) :	
Frais d'opposition de carte bancaire	GRATUIT
Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	GRATUIT
Frais d'information préalable pour chèque sans provision	GRATUIT
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision	GRATUIT
Commission pour autorisation de dépassement sur opération guichet	GRATUIT
Frais par avis à tiers détenteur	GRATUIT
Frais par saisie-attribution (Saisie arrêt)	GRATUIT
Commission d'intervention sur rejet de chèque pour motif autre qu'impayé	GRATUIT
Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	GRATUIT
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque en cas de perte, vol, fraude	GRATUIT
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque en cas d'utilisation abusive par le client rendant le compte débiteur	GRATUIT
Frais par virement occasionnel incomplet, sur ordre national	GRATUIT
Frais par virement occasionnel incomplet, sur ordre local	GRATUIT
Frais de non-exécution de virement occasionnel ou permanent pour défaut de provision lorsque le montant de l'opération est < à 2 386 F CFP	GRATUIT
Frais par virement occasionnel incomplet, sur ordre international	GRATUIT

Commission sur anomalie d'opération à l'international	GRATUIT
Commission d'intervention pour échéances impayées	GRATUIT
Commission d'intervention sur retour chèque impayé	GRATUIT
Frais d'opposition de carte bancaire	GRATUIT
SERVICES BANCAIRES DE BASE (SBB) dans le cadre du droit au compte	
Ouverture, frais de tenue et clôture du compte	GRATUIT
Un changement d'adresse par an	GRATUIT
Délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire	GRATUIT
Domiciliation de virements bancaires	GRATUIT
Envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte	GRATUIT
Réalisation des opérations de caisse	GRATUIT
Païement d'un chèque et de virements bancaires	GRATUIT
Versement d'espèces et retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte	GRATUIT
Païements par prélèvements, virements bancaires	GRATUIT
Un moyen de consultation du compte à distance ainsi que la possibilité d'effectuer à distance les opérations de gestion prévues avec le forfait Tiare Net 2	GRATUIT
Fourniture d'une carte de débit (carte de païement à autorisation systématique) - type carte CLASSIC à autorisation systématique ou TIARE	GRATUIT
Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de païement équivalents offrant les mêmes services	GRATUIT
IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	F CFP TTC
COMMISSION D'INTERVENTION POUR FONCTIONNEMENT ANORMAL DU COMPTE (PAR OPÉRATION)	
Somme perçue par la Banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité du fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier	
Commission d'intervention pour fonctionnement anormal du compte (par opération)	955 F CFP par opération 9 547 F CFP maximum par mois
Par opération (pour les clients bénéficiaires de l'Offre Clientèle Fragile)	393 FCFP par opération 1 968 FCFP maximum par mois
Par opération (pour les clients en situation de fragilité financière selon les conditions de l'article R312-4-3 du Code monétaire et financier)	994 FCFP par opération 2 983 FCFP maximum par mois
Par opération (dans le cadre le cadre du droit au compte)	500 FCFP par opération 2 500 FCFP maximum par mois
OPÉRATIONS PARTICULIÈRES	
Commission pour frais de gestion de retour NPAI (n'habite plus à l'adresse indiquée) et tout autre motif de retour	2 382
Frais par avis à tiers détenteur	15 715
Frais par saisie-attribution (saisie arrêt)	15 715
Frais pour opposition administrative	15 715
Frais pour saisie pénale	15 715
Commission d'annulation sur une opération compensée à tort - AOCT (par opération annulée)	3 914
Lettre de mise en demeure	4 435
Commission sur anomalie de dépôt d'espèces	409
Prise en charge de dossier en recouvrement	20 300
Frais d'envoi de courrier en recommandé (simple ou avec accusé de réception)	850
Commission sur relance de mise à jour du Dossier Réglementaire Client (DRC)	2 023
INCIDENTS DE PAIEMENT	
REJET DE CHÈQUE	

Forfait de frais par chèque rejeté* pour défaut de provision comprenant notamment :	
Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	
Frais de rejet par chèque impayé	
Frais de mise en interdit	
Frais de lettre d'injonction	
Frais de recommandé	
Frais de déclaration	
* Le chèque pouvant être présenté au paiement plusieurs fois dans les 30 jours qui suivent le premier rejet.	
Chèque inférieur ou égal à 5 967 F CFP	3 575
Chèque supérieur à 5 967 F CFP	5 965
Blocage de provision en vue de régularisation	4 188
Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	5 127
Commission d'intervention sur rejet de chèque pour motif autre qu'impayé	3 365
<i>Emission d'un chèque sans provision - Le rejet d'un chèque sans provision entraîne une interdiction d'émettre des chèques pour une durée de 5 ans, sur tous les comptes détenus dans toutes les banques. Il est néanmoins possible à tout moment pendant cette période de régulariser sa situation pour lever l'interdiction.</i>	
Commission d'intervention sur retour chèque impayé	3 917
Frais de port (par destination)	1 359
REJET DE PRÉLÈVEMENT	
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision lorsque le montant de l'opération est < ou égal à 2 386 F CFP	Montant de l'opération
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision lorsque le montant de l'opération est > à 2 386 F CFP	2 386
VIREMENT PONCTUEL OU PERMANENT NON EFFECTUÉ FAUTE DE PROVISION	
Frais de rejet de virement SEPA pour défaut de provision lorsque le montant de l'opération est < ou égal à 2 386 F CFP	Montant de l'opération
Frais de rejet de virement SEPA pour défaut de provision lorsque le montant de l'opération est > à 2 386 F CFP	2 386
CRÉDIT - ÉCHÉANCES IMPAYÉES	
Commission d'intervention pour échéances impayées	3 510
+ frais de port	1 359
DÉCOUVERTS ET CRÉDITS	F CFP TTC
DÉCOUVERT	
Découvert non autorisé : commission fixe par mois + intérêts débiteurs calculés sur la base du Taux Nominal = TBBT + 12,90% (TBBT taux de base Banque de Tahiti)	2 798 + intérêts débiteurs calculés sur la base du Taux Nominal = TBBT + 12,90%
Découvert autorisé (frais de dossier par an)	8 292
Facilité de caisse 45 jours (frais de dossier par an)	8 209
Découvert ponctuel (par demande)	8 252
CRÉDITS A LA CONSOMMATION OU PRETS PERSONNELS	
Frais de dossier	1% du capital emprunté
Minimum de facturation	17 878
Indemnités de remboursement par anticipation (partiel ou total) de vos crédits	Se référer aux mentions précisées dans votre convention de crédit
CRÉDITS IMMOBILIERS	
Frais de dossier	1% du capital emprunté
Minimum de facturation	17 878
Frais d'avenant dans le cadre d'une renégociation de taux pour crédits immobiliers	1,00% du capital restant dû Minimum 100.000 F CFP
Frais d'étude en cas d'annulation par le client de l'offre de crédit immobilier lorsque le contrat en vue duquel le prêt a été demandé n'est pas conclu	0,75% du montant du prêt avec un plafond de 17 900 XPF
Indemnités de remboursement par anticipation (partiel ou total) de vos crédits	Se référer aux mentions précisées dans votre convention de crédit
PRESTATIONS DIVERSES	
Frais sur états immobiliers : (transcription et inscription)	

* jusqu'à 10 transcriptions	872
* au delà de la 10 ^{ème} par état	74
Nantissement portefeuille titres (métropole) (parts sociales - actions) - affaires locales + frais réels	3 767
Frais sur nantissement d'assurance-vie	12 662
Frais de nantissement Bon de Caisse, Compte à Terme, Dépôt à Terme et Fertility	10 901
Acte de gage de véhicule ou de nantissement de matériel	13 758
Hypothèque maritime / aérienne	13 758
Frais de modification (hors renégociation de taux pour crédits immobiliers)	15 077
Frais de modification sur différé total des échéances de crédits	1,00 % du capital restant dû Minimum 25.000 F CFP
Frais de prorogation des crédits aux particuliers	1,00 % du capital restant dû Minimum 25.000 F CFP
Frais d'enregistrement des contrats et actes de garanties (par acte enregistré)	2 538
Frais de désolidarisation d'un prêt	50 750
Frais d'étude en cas d'annulation par le client de l'offre de crédit autre qu'immobilier et consommation lorsque le contrat en vue duquel le prêt a été demandé n'est pas conclu	0,75% du montant du prêt avec un plafond de 20.000 XPF
Commission de main levée partielle d'hypothèque	21 802
SERVICES ANNEXES	
Attestation d'engagement ou de non engagement	3 917
Attestation accord de crédit	3 917
Commission pour réédition ou copie de caution	8 167
Tableau d'amortissement crédit vivant (pour les crédits immobiliers)	3 193
Tableau d'amortissement crédit soldé	3 833
Attestations diverses	3 918
Frais d'information aux assureurs	5 541
ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS	F CFP TTC
ÉPARGNE BANCAIRE	
Ouverture de compte à terme en F CFP	GRATUIT
Ouverture de compte à terme en devises	GRATUIT
Ouverture de compte sur livret	GRATUIT
Frais de tenue de compte sur livret (par trimestre)	1 992
Frais de tenue de compte PEL/CEL	GRATUIT
Transfert CEL ou PEL dans un autre établissement	21 321
PLACEMENTS FINANCIERS	
Abonnement MoneyPitch	499
OPÉRATIONS SUR TITRES	
Ouverture - clôture de comptes titres	5 577
Frais de passage d'ordre par courrier, fax ou e-mail (dans la limite de 6 ordres dans le même sens)	2 868
Ordre supplémentaire	220
OST (souscription, introduction, attribution)	2 388
OST Internationale	1 910
Transfert de compte titre (sortant Valeur France) par ligne	1 910
Transfert de compte titre (sortant Valeur étrangère) par ligne	13 327
Frais sur ordre annulé ou tombé	GRATUIT
FRAIS DE COURTAGE	
Bourse Française (courtage et commissions)	
Minimum par ligne	2 039
Euros 0 à 76499,99	1,40%
Euros 76 500 à 305 000	1,30%
Euros > à 305 000	0,50%
Bourses étrangères (uniquement commissions)	
Minimum	8 460
Frais de commission par ligne	1,40%
OPCVM Hors Groupe	
Frais de commission	7 048

Ordre de bourse française passé par TIARE NET	
Minimum par ligne	1 899
Frais de commissions par ligne	0,60%
Ordre de bourse étrangère passé par TIARE NET	
Minimum par ligne	5 065
Frais de commissions par ligne	0,70%
OPCVM	
OPCVM Groupe conventionné	GRATUIT
OPCVM Hors Groupe, frais de courtage par ligne	7 048
Commission abonnement OPCVM (par ordre)	2 447
Commission OPCVM contingenté	PAS APPLIQUÉ

DROITS DE GARDE

Calculés sur l'évaluation boursière des valeurs arrêtées au 31 décembre de l'année antérieure, les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue de votre compte-titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titre...).

Toutes les valeurs et OPCVM groupe conventionnés sont exonérés de commissions proportionnelles et fixes par ligne

Commission proportionnelle pour les valeurs non exonérées	
Minimum	5 879
Euros 0 à 49 999,99	0,24%
Euros 50 000 à 249 999,99	0,17%
Euros 250 000 à 499 999,99	0,12%
Euros 500 000 à 1 000 000	0,10%
Euros > 1 000 000	0,06%
Commission fixe par ligne	793

Exonération des commissions proportionnelles et fixes par ligne pour les valeurs Groupe Caisse d'épargne, fonds CLAM à capital garanti non échus souscrits avant le 31/12/2004, actions des valeurs privatisées ouvrant droit à attribution pendant 18 mois

Portefeuille constitué de valeurs Groupe conventionnées	3 983
Frais de tenue de compte titres sans position	1 400

ASSURANCE ET PRÉVOYANCE

F CFP TTC

Assurance sur épargne

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement Tiare Tranquillité (formule individuelle des Particuliers) - cotisation annuelle	2 700
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement Tiare Tranquillité (formule familiale des Particuliers) - cotisation annuelle	3 699
Okassur garantie des accidents de la vie - automobile - habitation	Se renseigner auprès de votre conseiller
Cotisation à une offre d'assurance Compte Parrainé - Formule 1 (Cotisation annuelle)	1 230
Cotisation à une offre d'assurance Compte Parrainé - Formule 2 (Cotisation annuelle)	2 460
Cotisation à une offre d'assurance Compte Parrainé - Formule 3 (Cotisation annuelle)	4 920

SERVICES ET FRAIS DIVERS

F CFP TTC

CHANGE

Serveur CHANGE	680
----------------	-----

RÈGLEMENT D'UN COMPTE DE SUCCESSION (tout type de comptes individuels ou joints)

Règlement de la succession (au notaire, à l'ayant droit, au mandataire désigné) pour les cas suivants: - Statut autre que clientèle fragile (OCF) ou en procédure de surendettement (SUR) - Majeur à la date du décès - Somme revenant à la succession \geq 705 251 F CFP - Avec complexité dans ses opérations (cf article L.312-1-4 du code monétaire et financier) Plafonné à 850€ (101 432 XPF)	1%
Règlement de la succession (au notaire, à l'ayant droit, au mandataire désigné) pour les sommes < 5 910€ (705 251 F CFP)	GRATUIT
Règlement de la succession d'un client fragile (OCF) ou en procédure de surendettement (SUR)	GRATUIT
Règlement d'une succession d'un(e) mineur(e) à la date du décès	GRATUIT
Frais de recherche diverses par page (relevés de compte, contrats, documents, etc.)	GRATUIT

FRAIS DE LOCATION DE COFFRE-FORT	Se renseigner auprès de votre conseiller
RÉCUPÉRATION FRAIS DE TÉLÉCOPIE - EXPÉDITION	
FRANCE - EUROPE	3 918
NOUVELLE CALÉDONIE	2 044
AUSTRALIE - NOUVELLE ZELANDE - FIDJI - COOK	4 597
USA - JAPON - ASIE	7 666
POLYNÉSIE FRANÇAISE	1 359
RÉCUPÉRATION DES FRAIS DE TELECOPIE	1 359
RÉCUPÉRATION DES FRAIS DE SWIFT	
TARIF UNIQUE	3 679
Commission pour frais d'envoi documents par mail	2 987
ENVOI DIVERS PAR PRESTATAIRE EXTÉRIEUR (DHL, FEDEX, AUTRES) FRAIS RÉELS + 10%	
Commission de mise à jour annuelle des dossiers juridiques	21 464
Commission d'envoi par email du solde et des mouvements journaliers en attente (par mois)	1 730
Frais de renseignements interbancaires	5 366
Frais de renseignements fournis aux commissaires aux comptes	26 180
Information des cautions (par lettre et par an)	7 536
FRAIS DE RECHERCHE DE DOCUMENTS	
Frais de recherche de documents avec ou sans photocopie si demande non fondée	3 752
Frais de recherche de documents par photocopie additionnelle	356
FRAIS DE RECHERCHES ET PHOTOCOPIES dans le cadre des RÉQUISITIONS (art. R.213 - R.334 du Code de Procédure Pénale)	
Frais de recherche de documents avec ou sans photocopie	514
Frais de recherche de documents par photocopie additionnelle	10
Art. R.334 – CPP copie (délivrance autorisée de reproduction de pièces de procédure) par page	113
Copie numérisée (par support numérique quel que soit le nombre de pages figurant sur ce support)	675
FRAIS DE RECHERCHES DE DOCUMENTS ET PHOTOCOPIES DICP (Sur les prestations et frais facturés dans le cadre de l'exercice du droit de communication)	
Frais correspondant à l'utilisation du matériel de photocopie, y compris la fourniture du courant électrique, tous les frais de recherche dont feraient état les contribuables pour s'acquitter des obligations qui leur incombent, frais pour la réalisation de photocopies (le feuillet)	99
TIARE MOBILITÉ - MOBILITÉ BANCAIRE	
TIARE MOBILITÉ (mobilité bancaire)	GRATUIT
DATE DE VALEUR APPLIQUÉE AU COMPTE	
Versement d'espèces	Jour de ramassage
Dépôt d'espèces au guichet	Jour de l'opération
Retrait d'espèces	Jour de l'opération
Virement émis	Jour de l'opération
Prélèvement	Jour de l'opération
Réception d'un virement	Jour réception des fonds
Remise de chèque(s) <i>Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, le montant du chèque est, en principe, disponible dès que l'écriture de crédit apparaît sur votre compte. Toutefois, la banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. La Banque de Tahiti vous fait une avance sur le chèque remis à l'encaissement aussi longtemps que ce délai d'encaissement existe. Elle vous permet d'utiliser la provision apportée par ce chèque. La Banque de Tahiti peut refuser de faire une avance sur chèque tant que le délai d'encaissement n'est pas écoulé (le délai peut être de 4 jours ouvrés au maximum). La provision sera alors indisponible.</i>	Jour de l'opération + 4
<i>Taux de Base de la Banque de Tahiti, TBBT, est composé d'une partie variable, le taux de la facilité de prêt marginal de l'EOM, majorée d'une partie fixe de 5,80 points.</i>	

RÉSOLUDRE UN LITIGE

VOTRE AGENCE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

• En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller en agence est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation.

• Vous pouvez également écrire au Service Relations Clientèle, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

Par courrier

Banque de Tahiti
Service Relations Clientèle
38, rue François Cardella
BP 1602
98713 Papeete
Tahiti - Polynésie Française

Par internet

Le formulaire de contact est à votre disposition en utilisant le chemin suivant :

<https://www.banque-tahiti.pf/fr/formulaire-de-demandes>

ou en écrivant à : contact@bt.pf

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai.

Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai, qui ne devrait pas dépasser deux mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (opération par carte bancaire, virement, prélèvement...), la Banque de Tahiti vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

VOTRE RECOURS EN MÉDIATION : VOTRE DERNIER RECOURS EN CAS DE LITIGE

A défaut de solution vous satisfaisant ou en l'absence de réponse à votre réclamation dans un délai de deux mois à compter de l'envoi de votre réclamation, vous pouvez saisir gratuitement un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation disponible sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

• **Le médiateur pour les litiges d'ordre bancaire de la Banque de Tahiti**, pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers) et/ou à la commercialisation d'un produit d'assurance

Par courrier

M. le Médiateur auprès de la Banque de Tahiti
TSA 31359
75621 PARIS CEDEX 13

• **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers**, pour les litiges sur les services et placements financiers - hors Assurance-vie - (CTO, PEA, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres, etc.

Par courrier

Médiateur de l'AMF
17 place de la Bourse
75082 Paris Cedex 02

Par internet

De préférence par internet via le formulaire électronique disponible sur le site amf-france.org/fr/le-mediateur, rubrique «Saisir le médiateur»

• **Le médiateur de l'assurance**, pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation.

Par courrier

Médiation de l'Assurance
TSA 50110
75441 Paris Cedex 09

Par internet

De préférence par internet via le formulaire électronique disponible sur le site www.mediation-assurance.org, rubrique «Saisir le médiateur»

GLOSSAIRE

Liste nationale des Services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement.

1 - ABONNEMENT À DES SERVICES DE BANQUE À DISTANCE (INTERNET, TÉLÉPHONE FIXE, SMS ETC...) :

ensemble de services rendus par la banque disposant ou non d'agence ou de lieu d'accueil de la clientèle et utilisant les nouvelles technologies (internet, téléphone ...) pour réaliser à distance - tout ou partie - des opérations sur le compte bancaire.

2 - ABONNEMENT À DES PRODUITS OFFRANT DES ALERTES SUR LA SITUATION DU COMPTE PAR SMS :

le compte est débité des frais perçus au titre de l'abonnement au service des alertes ainsi que le cas échéant des frais perçus lors de chaque envoi de SMS.

3 - TENUE DE COMPTE :

l'établissement tient le compte du client.

4 - FOURNITURE D'UNE CARTE DE DÉBIT (CARTE DE PAIEMENT INTERNATIONALE À DÉBIT IMMÉDIAT) :

l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

5 - FOURNITURE D'UNE CARTE DE DÉBIT (CARTE DE PAIEMENT INTERNATIONAL À DÉBIT DIFFÉRÉ) :

l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

6 - FOURNITURE D'UNE CARTE DE DÉBIT (CARTE DE PAIEMENT À AUTORISATION SYSTÉMATIQUE) :

l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

7 - RETRAIT D'ESPÈCES (CAS DE RETRAIT EN FRANC PACIFIQUE, EURO OU EN DEVICES DANS LA ZONE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE, EURO OU INTERNATIONALE À UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE D'UN AUTRE ÉTABLISSEMENT AVEC UNE CARTE DE PAIEMENT INTERNATIONALE) :

le client retire des espèces à partir de son compte en Franc Pacifique avec une carte de paiement internationale depuis le distributeur automatique d'un autre établissement.

8 - COTISATION À UNE OFFRE D'ASSURANCE PERTE OU VOL DE MOYENS DE PAIEMENT :

le compte est débité des frais perçus par l'établissement au titre de la cotisation à l'offre d'assurance.

9 - VIREMENT (CAS D'UN VIREMENT SEPA OCCASIONNEL) :

l'établissement qui tient le compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, à titre occasionnel.

10 - PRÉLÈVEMENT (FRAIS PAR PAIEMENT D'UN PRÉLÈVEMENT SEPA) :

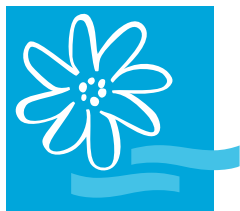
le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour le paiement d'un prélèvement SEPA présenté par le bénéficiaire.

11 - PRÉLÈVEMENT (FRAIS DE MISE EN PLACE D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA) :

le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour la mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA.

12 - COMMISSION D'INTERVENTION :

somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexacts, absence ou insuffisance de provision...).



Banque de Tahiti

Nous sommes là
POUR VOUS !

Vous renseigner, vous servir,
vous proposer les meilleures solutions...

Contactez l'agence Banque de Tahiti la plus proche
www.banque-tahiti.pf

